

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Document 207053

Planifier sa retraite : Les Canadiens épargnent-ils suffisamment?

TORONTO (Le 14 juin 2007) — Seulement un Canadien sur trois prévoyant prendre sa retraite en 2030 réalise un niveau d'épargne suffisant pour couvrir ses dépenses ménagères essentielles à la retraite, et de nombreux autres devront accroître de façon marquée leurs épargnes annuelles ou demeurer sur le marché du travail après l'âge de 65 ans pour se mettre à l'abri des difficultés financières pendant la retraite. C'est ce que révèle une étude parrainée par l'Institut canadien des actuaires.

Dans le cadre de cette étude intitulée « Planifier sa retraite : Les Canadiens épargnent-ils suffisamment? » et menée en avril 2007 par une équipe de recherche du département des statistiques et de l'actuariat de l'Université de Waterloo, on a élaboré 72 profils de ménage afin d'évaluer si les *baby-boomers* Canadiens nés du début au milieu des années 1960 mettent de côté des épargnes suffisantes en vue de la retraite. L'étude a examiné deux niveaux de revenu différents : les ménages dont le revenu correspond au salaire moyen dans l'industrie (40 000 \$ en 2005) et ceux qui gagnent le double.

« Les Canadiens en début ou en milieu de quarantaine doivent recevoir le message selon lequel ils devront épargner davantage s'ils veulent profiter d'une indépendance financière à la retraite », a affirmé Normand Gendron, président de l'Institut. « Les gouvernements doivent mieux éduquer les Canadiens au sujet du rôle que peuvent jouer les différents véhicules d'épargne pour générer un revenu de retraite et leur fournir des outils et des stimulants qui encourageront un plus grand nombre de ménages à épargner. »

Les conclusions de l'étude révèlent que les ménages qui épargnent suffisamment mettent à contribution une combinaison d'avoir foncier, de régimes de retraite avec participation de l'employeur, de régimes enregistrés d'épargne retraite et d'épargnes personnelles pour consolider le revenu modeste qui leur sera versé par la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec. Les ménages ne s'appuyant que sur un seul véhicule d'épargne appartenaient systématiquement au groupe susceptible de disposer de revenus de retraite insuffisants et qui devront soit accroître sensiblement leurs épargnes ou demeurer sur le marché du travail après l'âge de 65 ans.

L'équipe de recherche a élaboré un scénario de base afin de mesurer l'écart séparant le revenu de retraite gouvernemental (SV et RPC ou RRQ) en 2030 et le revenu total nécessaire pour assurer les frais de subsistance à la retraite. En recourant à l'information réelle sur la participation aux

régimes de retraite et aux épargnes combinées à des hypothèses économiques raisonnables, l'équipe de recherche a élaboré 72 profils de ménage, puis a calculé le taux supplémentaire d'épargne annuel requis de toutes les sources pour éliminer l'écart.

L'étude s'est également penchée sur l'incidence de la propriété foncière pour réduire l'écart relatif aux épargnes, ainsi que sur les effets d'une retraite prise à un âge plus avancé. L'équipe a en outre développé des objectifs afin de démontrer les niveaux d'épargne nécessaires pour permettre aux ménages de couvrir davantage que les frais de subsistance à la retraite.

Les résultats de l'étude indiquent clairement la valeur de la propriété foncière à titre d'outil d'épargne retraite. L'étude suggère également que, compte tenu du pourcentage élevé de Canadiens qui pourraient avoir besoin d'utiliser une portion de leur avoir foncier pour s'assurer un revenu de retraite adéquat, les gouvernements devraient envisager d'admettre en déduction d'impôt les intérêts d'hypothèque sur une résidence principale.

« L'étude a révélé que l'avoir foncier pouvait permettre de réduire sensiblement le manque à gagner si la maison est libre d'hypothèque au moment de la retraite, a affirmé Steve Bonnar, l'un des actuaires chargés de diriger l'équipe de projet de l'Université de Waterloo. « Si l'avoir foncier constitue un atout important, il ne suffit toutefois pas à lui seul pour combler l'écart. »

Les conclusions de l'étude font ombre à une étude d'opinion récemment réalisée à la demande de l'Institut. Un sondage mené par Pollara inc. en avril 2007 avait révélé que 55 pour cent des Canadiens âgés de 40 ans et plus exprimaient un certain degré de confiance à l'égard de leur capacité financière à s'assurer une retraite confortable. Les personnes ayant des épargnes en vue de la retraite se disent plus confiantes, tout comme celles qui disposent d'un régime de retraite en milieu de travail. Trois personnes interrogées sur quatre ont affirmé avoir l'intention de prendre leur retraite à l'âge de 65 ans ou plus tôt.

Selon Statistique Canada, sept ménages canadiens sur dix, soit environ 9,4 millions de ménages, disposaient en 2005 d'une quelconque forme d'avoirs de retraite.

« Les Canadiens doivent connaître les faits à propos du revenu de retraite et les actuaires sont en mesure de jouer un rôle déterminant en matière d'éducation du public grâce à leur formation et à leurs qualifications particulières à cet égard, a affirmé M. Gendron. L'étude de recherche de l'Institut démontre la valeur de la science actuarielle dans la prise de décisions et la planification à long terme, ainsi que l'engagement de notre profession envers l'intérêt public. »

- 30 -

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :
Josée Racette, adjointe, communications
613-236-8196, poste 107

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. Dirigé par ses membres, l'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. En fait, l'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres. Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées des mathématiques de la finance, des statistiques et de la théorie du risque pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation gouvernementaux, les sociétés d'assurances (assurance-vie et assurances IARD), les programmes sociaux et les particuliers.

www.actuaires.ca